

ASSEMBLÉE NATIONALE

21 octobre 2023

PLF POUR 2024 - (N° 1680)

Adopté

AMENDEMENT

N ° II-DN137

présenté par

M. Gonzalez, M. Giletti, M. Berteloot, M. Boccaletti, Mme Colombier, M. Girard, M. Jacobelli,
Mme Lelouis, Mme Martinez, M. Taverne et M. Rancoule

ARTICLE ADDITIONNEL

AVANT L'ARTICLE 50, insérer l'article suivant:

Mission « Anciens combattants, mémoire et liens avec la Nation »

« Le Gouvernement remet au Parlement, au plus tard le 1^{er} septembre 2024, un rapport sur l'évolution comparée entre les pensions militaires d'invalidités et le coût de la vie. »

EXPOSÉ SOMMAIRE

Demande de rapport identifiant la nécessité que le rapport prévu par décret pour comparer l'évolution des pensions militaires d'invalidité par rapport au coût de la vie parvienne au Parlement à une date antérieure à l'étude du budget 2025, idéalement le 1er septembre 2024.